

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 octobre 2011 - 20 heures 00

Etaient présents : Messieurs PRETRE Jean-Michel, RATEAU Jean, DETABLE Jean-Claude, LAHAUSSOIS Dominique, PRETRE Frédéric, DENIZOT François, Mesdames BAZIN Agathe, TISSIER Marie-José.

Etaient Absents excusés :

Monsieur MARTIGNON André, qui a donné pouvoir à Monsieur PRETRE Jean-Michel, Monsieur DUMEZ Jean-Marie.

Etait absente non excusée : Madame LAMARRE Marylène.

Secrétaire de séance : Monsieur RATEAU Jean

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 septembre 2011

Après lecture, le compte rendu du 16 septembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur PRETRE Jean-Michel demande son accord au Conseil Municipal, qui l'approuve à l'unanimité, pour ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- devis modification d'une vidange à l'ancien Presbytère
- décisions modificatives

➤SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE : délibération n°2011/052

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention à la coopérative scolaire afin de couvrir les dépenses engendrées par le transport des enfants à la piscine à laquelle viendra s'ajouter la subvention annuelle dans le cadre de l'achat des cadeaux de Noël pour les enfants. Le Conseil Municipal charge le maire ou son représentant d'établir un mandat pour une subvention d'un montant de 900€ au compte 6574.

➤SUBVENTION AU PROFIT DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : délibération n°2011/053

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention, comme chaque année, à l'amicale des sapeurs pompiers de Ciez.

La somme de cette subvention correspond au montant des vacances pour l'année 2011 soit : 1 034,42€. Le Conseil Municipal charge le maire ou son représentant d'établir un mandat cette subvention d'un montant au compte 6574.

➤INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE : délibération n°2011/054

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité d'exercice de missions des préfectures à Mr Bruno SAUZAY, Mr Brice DENIZOT, Mme Florence BLANCHARD, et Mme Virginie DOUDARD à compter du 21 octobre 2011.

➤TAXE D'AMENAGEMENT : délibération n°2011/055

Considérant que la TLE n'est pas en vigueur à Ciez et qu'il n'y a pas d'intérêt à instituer une telle taxe afin d'encourager la venue de nouveaux habitants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas l'appliquer sur le territoire de la commune.

➤PROJET LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-LYON : délibération n°2011/056

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal des demandes du Conseil Général de la Nièvre et du Pays Bourgogne Nivernaise pour être soutenus concernant ce projet crucial pour l'avenir du département.

Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré, émet à l'unanimité le souhait qu'à partir des 4 scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest », « Sud-Ouest » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé « Ouest-Sud » qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),
- soient retenus les autres tracés qui mettent Nevers à 1 heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Mâcon et Lyon, désenclavant ainsi notre département. »

➤ TRANSPORT DE BOIS ROND SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : délibération n°2011/057

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal du passage en mairie de Mr LERONCE de la DDT pour échanger concernant l'arrêté relatif au transport de bois rond qui avait été pris après la tempête de 1999 pour faciliter l'évacuation du bois.

Cet arrêté avait créé une mesure dérogatoire pour circuler avec des excès de poids :

poids normal = 40 T poids autorisé par l'arrêté : 57 T

3 voies communales de Ciez sont concernées.

Considérant que le bois concerné par la tempête a été évacué depuis et qu'il est nécessaire d'éviter la détérioration des voies communales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de les retirer de cet arrêté.

➤ LOCATION MAISON COMPAIN : délibération n°2011/058

Jean-Michel PRETRE communique au Conseil Municipal une demande de location par Mme KARDACZ pour établir un commerce dans la maison Compain.

En cas de résultat positif de l'étude de marché, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- accepte de louer la maison Compain à Mme KARDACZ
- décide de fixer le montant du loyer mensuel à 400€ pour le commerce et 200€ pour le logement.
- fixe le dépôt de garantie à 2 mois.

Le notaire chargé de l'établissement du bail commercial sera Maître JACOB à Donzy (sur ce point François DENIZOT est contre).

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

➤ LOTISSEMENT : délibérations n°2011/059 et 2011/060

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal de délibérations à prendre pour le lotissement « La Coulerette » concernant le prix de vente et l'assujettissement à la TVA.

Compte tenu du marché local des terrains à bâtir, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour (Mr LAHAUSSOIS s'abstient) :

- de fixer le prix de vente des terrains à 10,04€ HT le M2 (soit 12€ TTC au taux de la TVA en vigueur à ce jour),
- laisse libre choix aux acquéreurs pour leur lot.
- désigne Maître JACOB, notaire à Donzy, pour dresser les actes à intervenir,
- autorise le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération
- dit que les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur
- décide d'opter pour l'assujettissement des opérations dudit budget annexe à la TVA

➤ DEVIS ENTREE MAIRIE : délibération n°2011/061

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal que 3 devis ont été demandés pour la réalisation de l'entrée de la mairie pour les personnes à mobilité réduite selon la réglementation validée par la Commission de la DDT de Nevers.

2 devis seulement ont été transmis, le troisième entrepreneur n'étant pas en mesure de répondre en raison d'une surcharge de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour (Mme Agathe BAZIN s'abstient) décide de retenir le devis de Mr Joseph BILUS pour la réalisation des travaux.

➤COTISATION CNFPT : délibération n°2011/062

Jean-Michel PRETRE fait part au Conseil Municipal de l'adoption par le parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement qui abaisse la cotisation versée par les collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0,9%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

➤ACHAT TERRAIN : délibération n°2011/063 (annule et remplace la délibération n°2011/047)

Lors de sa séance du 16 Septembre le Conseil Municipal a décidé d'acheter le terrain situé à Ciez, cadastré AB 215, d'une superficie de 117 m².

Le prix a été fixé comme suit : 5€ le m².

117m² x 5€ = 585€ (hors frais administratifs).

Maître JACOB, notaire à DONZY, a été désigné pour dresser l'acte.

Aujourd'hui nouvelle information : la parcelle dépend d'une succession.

Afin de prendre en charge les frais d'établissement de l'attestation de propriété immobilière, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de modifier le prix d'achat du terrain en tenant compte du montant de ces frais qui sera connu ultérieurement.

➤DEVIS TROTTOIR : délibération n°2011/064

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal de la dégradation du trottoir devant chez Chantal AUBERT. Un devis a été demandé à l'entreprise SAURET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise SAURET d'un montant de 2 534,92€ pour la réalisation des travaux.

➤DEVIS TRAVAUX CAFE

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal de la réception des devis pour les travaux du café.

Le Conseil Municipal souhaite que la Commission des Travaux se réunisse pour les analyser. Le métreur Mr BACHELERIE sera contacté pour se joindre à la Commission.

➤PAYS BOURGOGNE NIVERNAIS : DEMARCHE DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX DE NOS RIVIERES

Jean RATEAU qui a participé à une réunion à ce sujet hier soir à la Communauté de communes En Donziais en fait le compte rendu.

Pour être en conformité avec l'Europe d'ici 2027, un projet de diagnostic sur les cours d'eau est à l'étude.

Aucune décision concrète n'a été prise lors de cette réunion, il n'y a donc pas lieu de prendre de délibération ce jour.

➤ACHAT PRESOIR : délibération n°2011/065

Jean Michel PRETRE rappelle que lors de la séance du 16 septembre 2011, Mr Frédéric PRETRE a suggéré l'achat d'un ancien pressoir qui appartenait à des habitants de Ciez actuellement en vente au prix de 500€ qui pourrait être installé devant l'église, nettoyé, lasuré et agrémenté de fleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour acheter le pressoir au prix de 500€.

➤DEVIS ADAPTATION REHAUSSE LAME NEIGE

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise CHAUFFOUR à Alligny pour l'adaptation d'une rehausse sur la lame neige.

➤DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL 2011 : délibération n°2011/066

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement sur le budget de l'exercice 2011 :

Article	Opération	Libellé	Diminution/augmentation des crédits
2111	316	Achat de terrain (Jussy)	- 8 000 €
2111	319	Achat de terrain (Le Bourg)	+ 2000 €
2188	320	Achat ancien pressoir	+ 500 €
2313	304	Entrée mairie	+ 5 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la décision modificative
- donne tout pouvoir au Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

➤DEVIS MODIFICATION D'UNE VIDANGE A L'ANCIEN PRESBYTERE : délibération n°2011/067

Jean-Michel PRETRE informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux concernant la vidange de l'ancien presbytère car l'entreprise MARIOT doit intervenir régulièrement pour déboucher.

Un devis a été demandé à l'entreprise MONTARON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le devis de l'entreprise MONTARON d'un montant de 411,45€ pour la réalisation des travaux.
- donne tout pouvoir au Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

- Le site internet de Ciez est mis en ligne à l'adresse www.ciez.fr Quelques points restent à finaliser.
- Location salle des fêtes le week-end : en cas de location de la salle le week-end, le théâtre devra utiliser la salle de réunion.
- Chemin Ayalenc : le service urbanisme de la mairie de Cosne va être contacté ainsi que la DDT.
- Titularisation Virginie DOUDARD : le Conseil Municipal est d'accord pour sa titularisation.
- Ecole : Projet d'affichage des portraits des élèves.
- Une sableuse va être louée pour nettoyer des portes.
- Bornage chemin de la carrière : Un plan a été envoyé par la géomètre RAQUIN
- Mardi 25 octobre 9h00 : installation du frigo au café.
- Lotissement : remise des documents du projet de règlement
- Local jeunes : Marie-José fait part de la demande de réouverture faite par les jeunes. Le Conseil Municipal est d'accord mais 2 responsables seront nommés pour en assurer la surveillance. En cas de problème, le local sera fermé définitivement.
- Un panneau d'interdiction de fumer sera installé.
- Agathe rappelle l'importance de la taille des arbres de la commune.
- Marie-José signale des morceaux de verre sous les arbres vers le Presbytère.
- Agathe rappelle qu'un panneau d'indication de la salle des fêtes doit être installé en arrivant de Donzy.
- Arrêt des bus dans le mauvais sens : le Conseil Général va être contacté pour des marquages au sol (passages piétons et stationnement des bus).

La séance est levée à 23h20.

Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint

